

DEPARTEMENT
Moselle
CANTON
FREYMING-MERLEBACH
COMMUNE
FREYMING-MERLEBACH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2026/32

ARRETE MUNICIPAL **portant délégation de fonction et de signature**

Le Maire,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous la surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant sauf disposition contraire au Maire de subdéléguer des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Mme Concetta KOENIG en qualité de Conseillère Municipale et par délibération du 21 mars 2026, point n° 4 de sa qualité de 3^{ème} Adjointe au Maire,

Vu la délibération point n°2 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux pour permettre une parfaite continuité du service public, et à certaines formalités d'être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et/ou la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Concetta KOENIG 3^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire et de manière permanente pour intervenir dans le domaine suivant :

- Sport et associations sportives : la politique sportive municipale et ses orientations (promotion de la pratique sportive pour tous âges, sport santé, sport éducatif, sport de compétition locale) ; les relations avec l'ensemble des associations sportives de la commune (instances dirigeantes, subventions, conventions d'objectifs, occupation des équipements sportifs, créneaux d'utilisation des installations) ; l'utilisation des équipements sportifs communaux (stades, gymnases, salles multisports, city-stades, plateaux extérieurs) et manifestations sportives ; les partenariats avec les écoles, collèges, clubs voisins et ligues sportives départementales pour favoriser l'accès au sport et les projets éducatifs ;

Accusé de réception en préfecture 057-215702408-20260331-2026_A32-AR Date de télétransmission : 01/04/2026 Date de réception préfecture : 01/04/2026

suivre le budget sports en lien avec la Direction concernée (dépenses courantes, subventions aux clubs, petits matériels, manifestations) ;

Accueil extrascolaire : coordonner l'accueil extrascolaire géré conjointement par la commune et les associations sportives partenaires (coordination plannings et inscriptions, liens avec les partenaires).

La présente délégation s'exerce exclusivement dans les limites des compétences attribuées aux autres adjoints.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Mme Concetta KOENIG peut signer les actes et courriers suivants s'y rattachant :

- Sport et associations sportives : les courriers d'information et de suivi adressés aux associations sportives (calendriers, créneaux d'utilisation des équipements, rappels administratifs) ; les courriers liés à l'instruction des demandes de subventions sportives (demandes de compléments de dossier, accords de principe, refus motivés, notifications d'attribution dans la limite des crédits votés) ; les conventions d'objectifs et de partenariat avec les associations sportives pour l'occupation des installations et le soutien aux manifestations sportives ; les courriers d'autorisation d'organisation de manifestations sportives sur le domaine public (tournois, courses, animations sportives de quartier) ; les courriers de réservation et de gestion des équipements sportifs (attributions de créneaux horaires, plannings d'utilisation des gymnases et stades) ; les courriers d'invitation et de convocation aux réunions de coordination sportive (commission sportive municipale, rencontres avec les présidents de clubs) ; les courriers de remerciement et de bilan adressés aux organisateurs d'événements sportifs et aux bénévoles ; les procès-verbaux et comptes rendus des réunions de la commission municipale des sports ;
- Accueil extrascolaire : les conventions avec les associations partenaires pour l'accueil extrascolaire ; les courriers d'organisation.

La liste des actes mentionnés ci-dessus n'est pas limitative et s'applique à l'ensemble des actes et courriers relevant des mêmes matières, dans le champ des délégations consenties à l'article 1er.

Article 3 : La signature par Mme Concetta KOENIG des pièces et actes pris en application des articles ci-dessus du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « Pour le Maire l'Adjoint délégué » et mentionner la qualité et le nom du signataire.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Concetta KOENIG, Mme Fabienne BEAUVAIS se voit attribuer l'ensemble des délégations de Mme Concetta KOENIG.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la ville de Freyming-Merlebach, dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification ou publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, situé 31, Avenue de la Paix-Simone Veil ou par voie électronique sur le site www.strasbourg.fr

Assisté de réception en préfecture
057-215702408-20260331-2026_A32-AR
Date de transmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication de l'arrêté ou de la réponse de la ville de Freyming-Merlebach si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés du Maire. Copie sera adressée à M. le Préfet de la Moselle. Une expédition en sera adressée au comptable public et à l'intéressé.

Fait à Freyming-Merlebach,

Le 31/03/2026

Le Maire
Marc FRIEDRICH



Notifié le : 1.04 /2026 au délégataire,
Signature du délégataire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Meuf'.

Affiché en Mairie le 1/04/2026
Pour une durée minimum de deux mois

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20260331-2026_A32-AR
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026